

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

COMMUNE DE LURIECQ

MODIFICATION N°1 DU PLU

SOMMAIRE DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pièces administratives

- A1. Délibération du 13 décembre 2022 relative au lancement de la procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Luriecq
- A2. Délibération du 8 juillet 2025 définissant les modalités de concertation préalable
- A3. Délibération du 16 décembre 2025 relative au bilan de la concertation
- A4. Arrêté n°DT-25-0699 du 15 novembre 2025 portant dérogation au principe d'urbanisation limitée dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Luriecq
- A5. Arrêté modificatif n°DT-25-0740 du 11 décembre 2025 portant dérogation au principe d'urbanisation limitée dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Luriecq
- A6. Courier de désignation de la commissaire enquêtrice par le Tribunal administratif de Lyon
- A7. Arrêté de mise à l'enquête publique de la procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Luriecq
- A8. Avis d'enquête publique

Avis et réponses

- B1. Avis conforme de la MRAe n°2024-ARA-AC-3356 prescrivant la réalisation d'une évaluation environnementale
- B2. Avis de la commune de Luriecq et des personnes publiques associées (PPA)
- B3. Avis délibéré de la MRAe n° 2025-ARA-AUPP-1709 sur l'évaluation environnementale
- B4. Mémoire en réponse à l'avis de la commune de Luriecq et des PPA
- B5. Mémoire en réponse à l'avis n° 2025-ARA-AUPP-1709 de la MRAe

17 bd de la préfecture

CS 30211

42605 MONTBRISON cedex

Tél. 04 26 54 70 00

Fax : 04 26 54 70 01

agglomeration@loireforez.fr

www.loireforez.fr

Pièces du dossier de modification et documents à annexer

- C1. Rapport de présentation de la procédure
- C2. Règlement écrit
- C3. Annexe listant les bâtiments pouvant changer de destination
- C4. OAP La Chana
- C5. Zonage Est de la commune
- C6. Zonage Ouest de la commune
- C7. Plan de situation des modifications
- C8. Evaluation environnementale
- C9. Arrêté préfectoral n°2005-059 DUP captages d'eau potable
- C10. Arrêté n°2025-296 SAT instituant une servitude d'utilité publique sur terrain privé pour la réhabilitation de réseaux publics d'assainissement